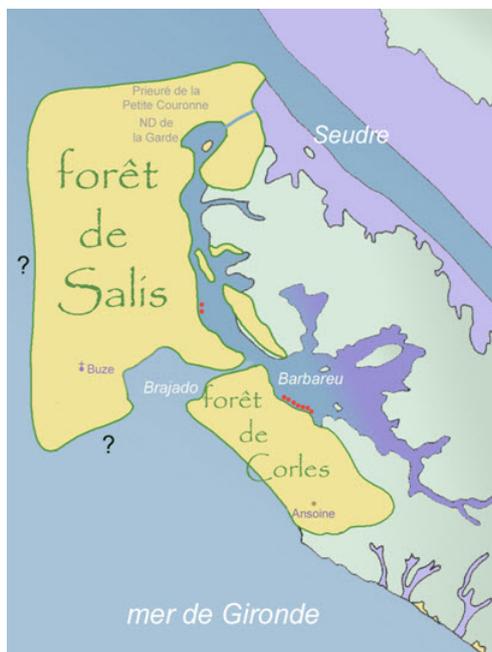


La forêt de la Coubre,

Le jeudi 23 septembre 2010, 110 personnes étaient présentes à la salle des fêtes d'Arvert pour découvrir la forêt de la Coubre sous un autre jour, en fait sous deux angles différents puisque **Guy ESTEVE** allait nous faire découvrir son histoire et **Serge CHAIGNEAU**, son quotidien. Bien sûr tous les auditeurs présents la connaissent un peu, l'important pour chacun étant d'aller plus loin en profitant de l'expérience et de la compétence de nos deux conférenciers.



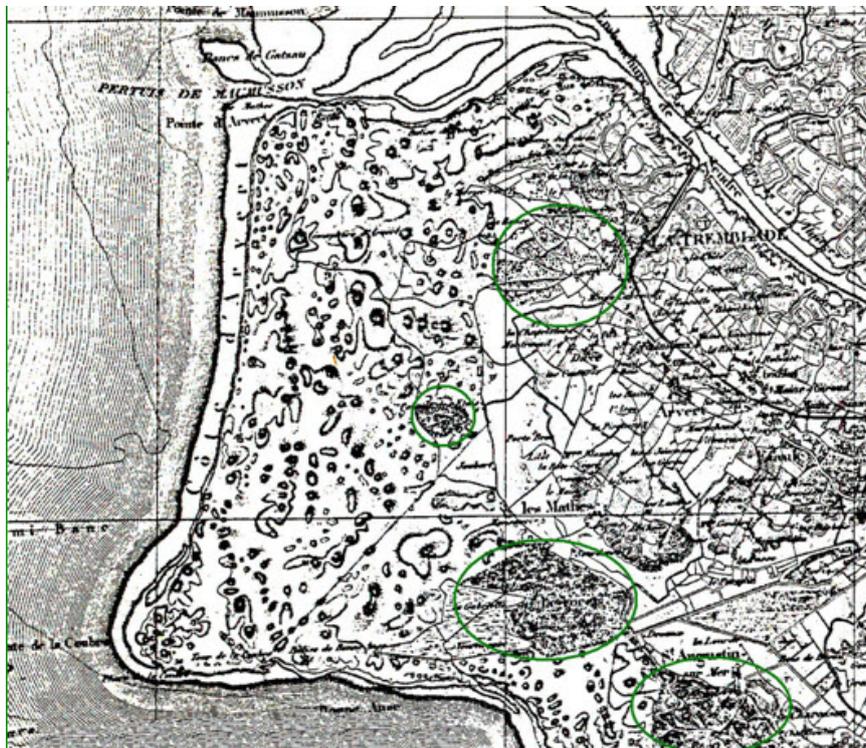
Pour aborder le sujet dans sa chronologie, **Guy ESTEVE** naturaliste reconnu dans toute notre région par ses travaux et sa compétence de terrain nous rappelle l'évolution du contour géographique de la presqu'île entre les XI^{ème} et XV^{ème} siècles durant lesquels l'étang de Barbareu s'est progressivement transformé en marais (La Tremblade, Arvert, St Augustin), le Brajado s'est fermé en marais de Bréjat, la remise en mouvement des sables, due à des facteurs naturels mais aussi humains a eu pour effet d'ensevelir toute vie sous les sables.



A cette époque, la végétation était essentiellement constituée de pins et de chênes, le chêne vert étant l'espèce pionnière.

Dans quelques lieux habités au sein de ces paysages difficiles vivait un petit monde de paysans, pêcheurs qui utilisaient le bois pour se loger, se chauffer et cuire les aliments ; le commerce avec les bateaux venant s'abriter dans l'anse naturelle (Brajado) avant d'affronter l'océan pouvait constituer un apport essentiel pour les matériaux de base (pierres) et les vivres (blé). A cette époque, on ne pouvait compter sur aucune infrastructure terrestre pour se déplacer et s'approvisionner.

Pendant plusieurs siècles, ce mode de vie rustique s'est perpétré puisqu'on a retrouvé une transaction du 24 février 1578 entre le seigneur d'Arvert et les habitants accusant ces derniers d'avoir détruit les bois de la forêt de SALIS et instituant une très forte amende si de tels faits venaient à se renouveler (vingt mille écus). Les habitants faisant état pour leur défense du droit de glandage et droit d'usage du bois mort établis de longue date. Deux cartes établies en 1767 (CASSINI) et 1850 montrent un état des lieux sensiblement identique où seulement quelques îlots de forêt figuraient dans cet ensemble de dunes. Différents écrits témoignent que les 'dunes marchent en Arvert' au point d'engloutir sous le sable, village et chapelle (Notre Dame de Buze) où l'on pouvait y pénétrer par le toit au XVIIème (MASSE).



Il faudra attendre le décret du 14 décembre 1810 ordonnant la fixation des dunes par l'ensemencement des dunes en espèces végétales les mieux adaptées. L'Etat se réservant le droit de le faire lui-même sur les terres privées, en se remboursant des coûts sur la future exploitation des bois. C'est ainsi qu'après les plantations des forêts landaises, les Ponts et Chaussées ont planté la pinède de Bonne Anse de 1824 à 1836, puis la forêt de St Augustin de 1836 à 1856 et la forêt de La Tremblade de 1847 à 1857.

La suite fût confiée aux Eaux et Forêts à partir de 1862 où Régéné de VASSELOT Ingénieur des Eaux et Forêts poursuivit le travail en lui donnant un contour élargi à l'exploitation de la résine et des bois . Il voulait créer l'école de la forêt pour former les enfants des forestiers mais celle-ci ne fut réalisée qu'après son départ.

Plusieurs maisons forestières (12) furent implantées pour abriter les hommes près des lieux de travail et faciliter la coordination. Le Pavillon des Gardes de La Bouverie fut un centre important dans cette organisation : atelier d'injection des bois, pavillon des gardes,

étable, pâturages. La maison forestière actuelle de la Bouverie est l'ancienne maison bouvière construite à proximité de l'étable.



L'école de la forêt.

Une ligne de tramway a été réalisée pour relier les chantiers des Combots jusqu'à Ronce en plusieurs tronçons successifs. Le tracé de la piste cyclable d'aujourd'hui est le même que celui de cette ligne de tramway tiré par les chevaux.



Le jardin d'essai a permis la sélection de différentes espèces pour assurer l'ensemencement et la diversité des essences favorable à l'équilibre biologique de la forêt ; le pin maritime est très présent 87%, le chêne vert l'espèce pionnière, mais on y trouve le robinier (faux acacia), l'érable de Montpellier, l'aulne et le peuplier blanc (au nord et aux Combots en milieu humide).



Des évènements marquants ont maltraité cette forêt :

- La seconde guerre mondiale (blockhaus, coupes sévères pour fabrication de pieux 'asperges de Rommel' de défense littorale, incendies dus aux bombardements alliés)
- L'incendie de 1976 aux Combots
- La tempête Martin qui a décimé un grand nombre d'arbres.

La forêt aujourd'hui s'est orientée vers la demande du public (région à forte demande touristique) en s'adaptant :

- **à une politique d'accès aux loisirs :**
 - o Parcs de stationnement d'accès aux plages
 - o Pistes cyclables
 - o Chemins pédestres
 - o Pistes VTT
 - o Chemins équestres
 - o Chasse

L'ère des loisirs



La forêt lieu de récréation

- **à une politique sécuritaire :**
 - o Tranchées de lutte contre l'incendie et pistes DFCI
 - o Citernes de stockage d'eau
 - o Tours de surveillance



Incendie de 1976

- à une politique de protection et de préservation des milieux naturels
 - o Natura 2000 site d'intérêt communautaire N° 32
 - o Acquisition de surfaces par le Conservatoire du Littoral (forêt des Combots) ou par l'Etat (Domaine public) pour la forêt de La Coubre.
 - o Adoption d'une réglementation très stricte en matière de protection et d'urbanisation (loi littorale, code d'urbanisme)
 - o Gestion confiée à L'Office National des Forêts : ONF.



Natura 2000 - Site d'intérêt communautaire N° 32



Les différents étages de la forêt de la Coubre

La seconde partie est présentée par **Serge CHAIGNEAU** tout récent responsable de l'ONF pour les forêts et dunes littorales de la presqu'île d'Arvert et des îles d'Oléron et de Ré. Il a déjà une longue expérience forestière et dunaire qu'il a pratiquée notamment à Oléron, bien semblable par certains aspects à notre presqu'île.

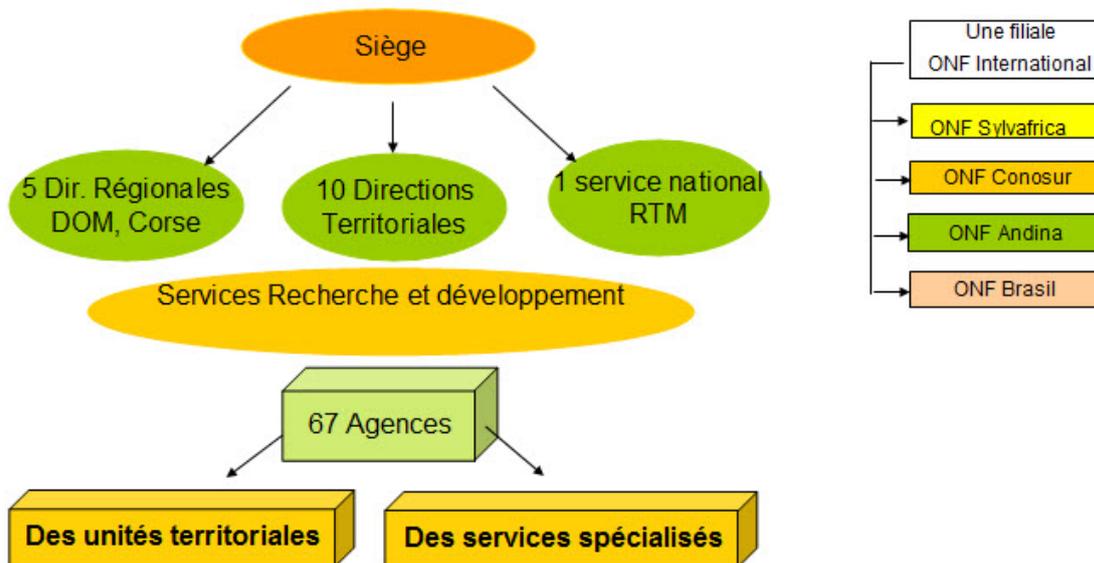
Tout d'abord l'Office National des Forêts est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dont les missions sont de :

- Gérer durablement et au service de la multifonctionnalité les forêts publiques de l'État et des collectivités (contrat État/ONF 2007/2011)
- Conduire des Missions d'Intérêt Général pour le compte de l'État (prévention des risques naturels)
- Réaliser des prestations de service pour le compte des collectivités et des acteurs privés en faveur du développement local et de la mise en valeur de leur patrimoine naturel.

L'ONF est un organisme écocertifié PEFC
(gestion durable pour les forêts)
ISO 14001 pour l'environnement et
ISO 9001 pour ses clients.

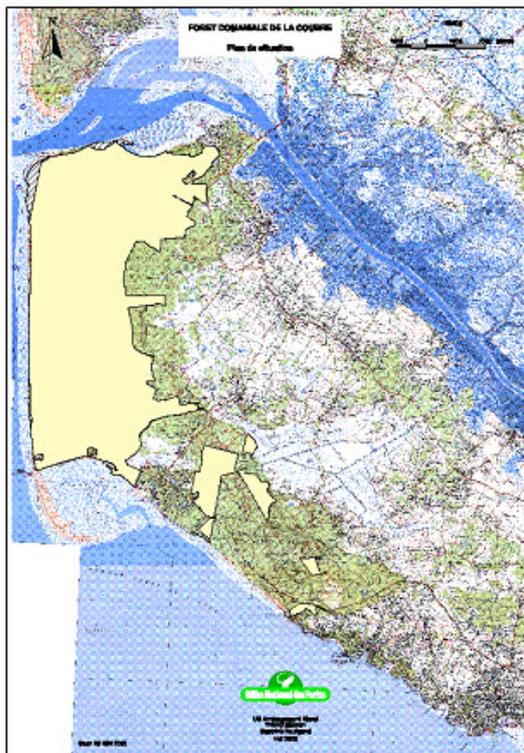


L'organisation de l'ONF : 11 000 professionnels



La forêt de la Coubre en quelques chiffres :

LA FORET DE LA COUBRE



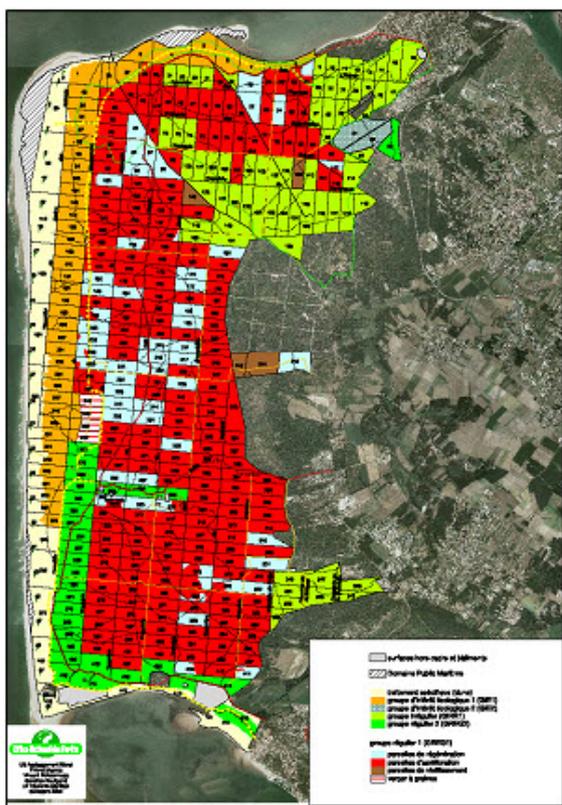
CHIFFRES CLES

- 4879 HECTARES
 - 401 ha de dunes non boisées
 - 4440 ha boisés
 - 38 ha hors cadre
- 21 KM DE PERIMETRE COTIER
- ACCUEIL DU PUBLIC
 - 21 aires de stationnement
 - 25 km de pistes cyclables
 - 49 km de pistes équestres
 - 50 km de sentiers pédestres
 - 22 km de sentiers VTT

La forêt domaniale seule sous la responsabilité de l'ONF, est découpée en parcelles répertoriées jusque sur le terrain, avec un peu d'habitude et un bon sens de l'orientation, il est impossible de s'y perdre.



LA FORET DE LA COUBRE



LES ENJEUX

- RÔLE DE PRODUCTION
- RÔLE DE PROTECTION
- ABRITE DES MILIEUX BIOLOGIQUEMENT REMARQUABLES
- ACCUEIL D'UN PUBLIC IMPORTANT

Quelles sont les règles de vie de cette forêt :

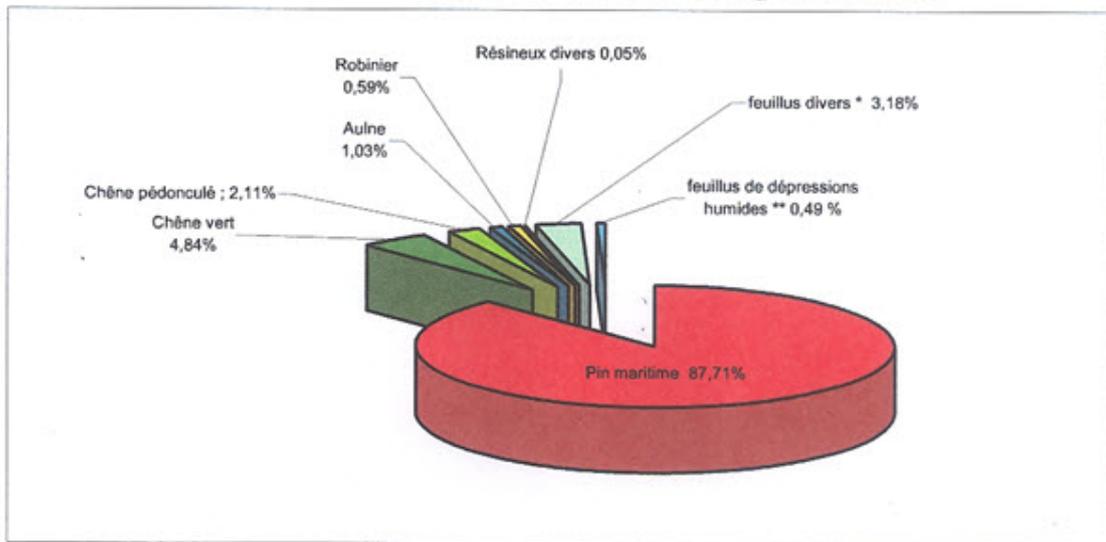
GRANDS PRINCIPES DE LA GESTION FORESTIERE

- AFFIRMATION DE LA MUTIFONCTIONNALITE DE LA FORET
- PRIORITE A LA REGENERATION NATURELLE
- AGE OPTIMUM POUR LE PIN MARITIME: 80 ANS
- DURANT LA VIE DES BOISEMENTS, COUPES TOUS LES 12 ANS
- AU MOMENT DE LA REGENERATION MAINTIEN DES ESSENCES SECONDAIRES (modification des paysages)
- LES RECOMMANDATIONS DU DOCOB NATURA 2000 S'IMPOSENT DE FAIT A LA GESTION - MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE

La gestion de la forêt est suivie très scrupuleusement : pyramide des âges des arbres, cartographie des essences, choix des coupes périodiques ; toutes ces actions permettent une régénération des espèces et une transformation des paysages ou le pin maritime laisse plus de place aux essences qui se régénèrent naturellement (chêne vert, chêne pédonculé mais aussi à des essences invasives telle l'ailante du japon).

PRODUCTION Analyse des boisements

Part des essences forestières dans l'étage dominant



La production de bois est faible 4m³/ha/an de pin maritime et 2m³/ha/an de chêne vert. La forêt reste avant tout autre chose une forêt de protection et non une forêt de production. Son rôle initial de fixation des dunes et de protection des habitats contre l'érosion maritime et éolienne reste inchangé depuis 2 siècles.

La fixation des dunes a par le passé, fait l'objet de travaux lourds : ensemencement de plantes tels l'oyat destinées à fixer le sable en haut de plage ou la mise en place de ganivelles pour stopper (transitoirement) le déplacement du sable sous l'effet du vent.

Dans le contexte de très forte érosion marine que nous connaissons, la lutte contre les phénomènes naturels est coûteuse et inefficace à moyen terme ; il convient donc d'aider la nature à s'auto-protéger notamment par une large information du public sur les comportements à adopter et conserver à la forêt son rôle de protection par une gestion équilibrée des essences les mieux adaptées et les plus résistantes à ces conditions hostiles.



Erosion marine



Ganivelles recouvertes

L'ONF assure un contrôle souple de l'érosion éolienne mais n'intervient pas directement sur l'érosion marine. Les risques de submersion marine (type Xynthia) sont également préoccupants vis-à-vis des milieux dunaires ; la disparition des étages dune blanche et dune grise met la forêt au contact de l'océan ce qui aura pour conséquence sa destruction partielle et le recul du trait de cote par déplacement des sables par les courants et le vent. On comprend mieux ainsi le rôle de protection déterminant de la forêt, pour empêcher les 'dunes de marcher en ARVERT'.

La forêt de la Coubre est un site exceptionnel par ses paysages mais aussi par la richesse de son patrimoine en matière de biodiversité. C'est un espace remarquable au titre de l'article 146-6 du code de l'urbanisme. On ne peut y faire que des aménagements légers ne dénaturant pas le site et ne portant pas atteinte à la préservation des milieux. La forêt fait l'objet d'un plan de protection contre les risques naturels : l'érosion marine, la submersion et les incendies.

La forêt est une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique : ZNIEFF. Elle fait partie intégrante des zones protégées par l'ensemble des mesures de protection Européennes du plan NATURA 2000. Les inventaires biologiques réalisés au titre des directives 'Habitats' et 'Oiseaux' en attestent. Le Document d'Objectifs : DOCOB relatif à ce site est le garant de sa pérennité. Placé sous la tutelle de la Direction régionale de l'Environnement, l'ONF a été retenu en tant qu'opérateur, pour en assurer le pilotage.

MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE LES MILIEUX REMARQUABLES

Exemples d'habitat et d'espèce dans le milieu forêt et plantation représenté au sein de la ZSC



Habitat « dunes boisées des régions
Atlantiques »



Espèce « Rosalie des Alpes »

La forêt, passage d'une société de travail à une société de loisirs :



L'ONF participe avec les collectivités territoriales à l'organisation de l'accueil d'un public très varié et malheureusement peu enclin au respect de contraintes en période de vacances souvent associée à un besoin de liberté parfois débridée.

On ne peut pas tout faire en forêt (moto cross, 4x4, barbecue, camper, etc...), un gros effort d'information est déjà fait mais il doit être reconduit inlassablement chaque année auprès du public avec l'appui des collectivités et des associations.

L'ONF a la charge de gérer les populations d'animaux tels : bécasses, lièvres, sangliers, chevreuils, biches et cerfs.

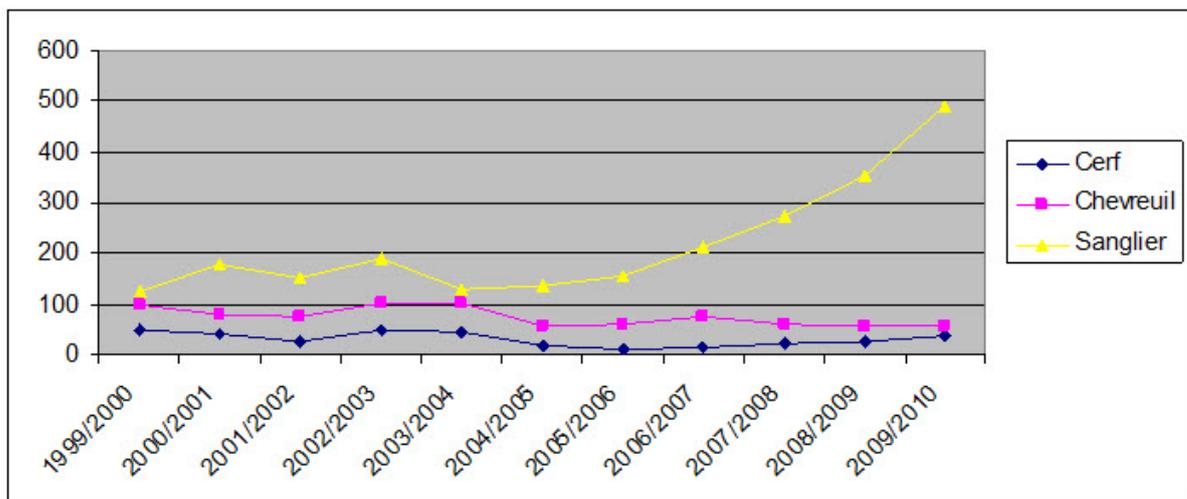
La chasse, activité indispensable au maintien des équilibres AGRO – SYLVO – CYNEGETIQUES, est le moyen traditionnel de régulation des espèces animales ; l'ONF surveille l'évolution des populations et propose à la préfecture des quotas de chasse qui seront délivrés aux sociétés de chasse.

Pour les chevreuils, biches et cerfs les populations sont stables, il n'en est pas de même pour les sangliers qui prolifèrent (sur population d'environ 500), constituent des risques pour la circulation routière et occasionnent de nombreux dégâts jusqu'en agglomération. Des plans de chasse supplémentaires ont dû être ouverts pour répondre au besoin.

... A UNE SOCIETE DE LOISIRS ... ET DE DETENTE

LA CHASSE

Grand gibier



L'ONF assure également l'infrastructure nécessaire à la prévention et la lutte contre les incendies : tranchées coupe-feu, pistes DFCI (interdites à la circulation), citernes de stockage d'eau, parkings et plans d'évacuation.

LES FEUX DE FORET

EQUIPEMENT DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie)

- 17 citernes DFCI
- 8 points de puisage
- 59 mares naturelles
- 1 tour de surveillance
- 36 km de pistes DFCI
- 12 km de pare feux



Et pour conclure rappelons le texte de F Mousset qui met en valeur le métier de forestier mais aussi tout ce qui fait l'âme de cette magnifique région.

LA FORET DE LA COUBRE

Résiniers dans la forêt

*« Sur le morne désert, dans la stérile dune
Qui, mouvant Sahara, domine l'océan,
La graine de nos pins a semé la fortune;
Goutte à goutte un or pur coule du tronc béant.
Ardente à son labeur, la cognée, en cadence,
Scande du résinier la chanson sans apprêt;
Pendant que près de là, mugit la mer immense
A qui répond l'hymne de la forêt. »*



F MOUSSET

Après ces brillantes présentations de nos deux conférenciers Guy ESTEVE et Serge CHAIGNEAU, permettez-moi, au nom de notre public amoureux de cette magnifique forêt, de les remercier très chaleureusement.

JP Boisnard